

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT À LA SANTÉ

Direction générale de la Santé

Sous-direction Prévention des risques infectieux

Bureau Risques infectieux et politique vaccinale

DGS/ RII - N°

Personne chargée du dossier

Dr Dominique Escourolle

Tél. : 01 40 56 59 35 / Fax : 01 40 56 78 00

dominique.escourolle@sante.gouv.fr

Paris, le 13 JUIL 2011

000099

Monsieur le Président, Cher confrère,

La France connaît depuis le second semestre 2008 une épidémie de rougeole. Malgré les actions mises en place et les recommandations de vaccination, elle s'est très nettement aggravée depuis la fin 2010 (plus de 12 000 cas ont été déclarés pour les 5 premiers mois de l'année 2011, avec notamment des formes graves chez les enfants de moins de un an et les jeunes adultes)¹. L'ensemble des départements métropolitains est confronté à cette situation. Cette circulation du virus de la rougeole est la conséquence d'un niveau insuffisant de la couverture vaccinale en France, tant en ce qui concerne les enfants à l'âge de 24 mois que pour le rattrapage des cohortes de naissance depuis 1980 tel que prévu dans le calendrier vaccinal (les personnes nées depuis 1980 devraient avoir reçu en tout deux doses de vaccin trivalent ROR contre la rougeole, les oreillons et la rubéole).

Pour la deuxième année consécutive, la Direction générale de la santé met en place une action de sensibilisation à la rougeole en milieu scolaire, en lien avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'éducation nationale et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère en charge de l'agriculture. Cette opération visant à améliorer la protection vaccinale contre la rougeole consiste, dans un premier temps et après remise d'une lettre d'invitation aux parents des élèves des classes concernées, en la vérification de la vaccination ROR par les infirmières des établissements concernés via la lecture du carnet de vaccination. Les parents des élèves qui ne sont pas à jour de leur vaccination sont invités dans un second temps à se rendre chez leur médecin ou dans une structure en charge de la vaccination pour mise à jour de celle-ci. Cette action se mettra en place durant le premier trimestre de l'année scolaire 2011-2012 et concernera les classes de 6ème en collège et de terminale d'enseignement général et technologique ou d'enseignement professionnel, ainsi que les élèves de deuxième année C.A.P. / C.A.P.A ou B.E.P / B.E.P.A. Mes services sont à votre disposition pour de plus amples renseignements concernant cette opération.

Je vous saurais gré de bien vouloir permettre la diffusion, par vos conseils départementaux, de cette information auprès des professionnels de santé par le biais des bulletins d'information et sites Internet notamment.

En vous remerciant pour votre contribution, je vous prie de croire, Monsieur le Président et Cher Confrère, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général de la Santé,

Dr Jean-Yves GRALL

Monsieur le Président du
Conseil national de l'Ordre des Médecins
180 Bld Haussmann - 75008 Paris

¹ <http://www.invs.sante.fr/surveillance/rougeole/default.htm>